



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2009

Concerne : extension du terrain multisports synthétique de la Croix-Blanche et aménagement d'un skate-park – Modification du projet (préavis complémentaire)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le 24 juin 2008, vous avez accepté un crédit de CHF 1'650'000.— pour l'extension du terrain multisports synthétique dans la zone sportive et de loisirs de la Croix-Blanche; suite à cette décision, il restait pour la Municipalité à obtenir le feu vert des services intéressés de l'Etat de Vaud.

Lors de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2008, la Municipalité informait les membres du Législatif que les travaux n'allaient finalement pas débuter en 2008, sachant qu'un Service de l'Etat de Vaud, plus précisément le Service du Développement Territorial (SDT) n'avait, dans un premier temps, pas délivré son autorisation pour la réalisation des travaux projetés. Il a finalement donné son aval le 16 octobre 2008, à condition que le bas du talus (remblai projeté à l'angle Sud-Ouest du futur terrain synthétique) n'empiète pas dans la Zone forestière (inconstructible).

Nous avons donc demandé au Bureau CSD Ingénieurs Conseils S.A. d'étudier une nouvelle variante du projet, sans emprise forestière. Un plan modifié a été soumis au Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature, qui l'a validé. Dès lors, le projet ne nécessitait plus d'autorisation spéciale relative à l'empiètement hors zone à bâtir. Les instances cantonales ont délivré, le 16 octobre 2008, les autres autorisations spéciales nécessaires. Autrement dit, le projet modifié répond aux exigences légales et comprend l'autorisation de construire.

2. Modification du projet

En résumé et par rapport au projet soumis à l'enquête publique le 20 mai 2008, les principales adaptations sont les suivantes :

1. La suppression de l'emprise forestière implique la réalisation d'un important soutènement à la base du talus. La variante des caissons en bois a été retenue. Il est prévu d'utiliser des troncs d'arbres provenant des forêts communales.
2. Le nouveau chemin piétonnier prévu initialement dans le talus a été supprimé de manière à limiter l'emprise des remblais.
3. Une piste de chantier sera réalisée en bordure du bois des Dailles pour permettre au trafic de chantier d'y accéder directement depuis la route de la Croix-Blanche, sans passer par le parking du même nom.
4. Un nouveau cheminement pour piétons est prévu à l'est du terrain de football, entre la zone skate-park et la buvette.
5. La stabilité du versant et des remblais a été vérifiée sur la base de trois sondages géotechniques complémentaires, réalisés au moyen d'une pelle mécanique à l'endroit du soutènement. Celui-ci sera fondé et ancré sur la molasse en place, stable.

Le plan d'ensemble annexé au présent préavis complémentaire illustre la réduction d'emprise au sud-ouest. A noter que l'implantation et l'altimétrie du terrain de football et des autres places sportives sont inchangées.

3. Programme des travaux

Il est prévu de commencer les travaux dès que les conditions climatiques seront favorables, soit en mars voire avril 2009, par le décapage de la terre végétale et la réalisation du soutènement en caissons de bois.

Le remblai principal sera réalisé au cours de l'été et de l'automne 2009 en fonction des possibilités d'obtenir des matériaux de qualité provenant des chantiers de la région. Après une période de consolidation d'environ 6 mois (hiver 09/10), la superstructure avec les revêtements seront aménagés en 2010.

4. Coût de réalisation

Le montant du devis estimatif figurant dans le préavis soumis au conseil communal du 24 juin 2008 était de CHF 800'000.-- pour les travaux de génie civil. Ces derniers ont été adjugés dernièrement à l'entreprise Cand-Landi pour un montant de CHF 526'000.--, sur la base d'un appel d'offre ouvert au sens des marchés publics.

Après avoir procédé à des demandes d'offres, le coût des travaux complémentaires (caissons en bois) se monte à CHF 193'000.--. Il apparaît que, malgré les exigences de l'Etat de Vaud (SDT), le crédit voté par le Conseil communal le 24 juin 2008 sera respecté; il n'y a donc pas lieu, pour la Municipalité, de demander un crédit supplémentaire au Conseil communal.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

- vu le préavis de la Municipalité N° 1 du 26 janvier 2009,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'accepter la modification du projet d'extension du terrain multisports synthétique de la Croix-Blanche et d'aménagement d'un skate-park, telle que mentionnée dans le présent préavis.**

Epalinges, le 26 janvier 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Annexe : un plan de situation d'ensemble et profils

Représentant municipal délégué : M. Daniel Christen

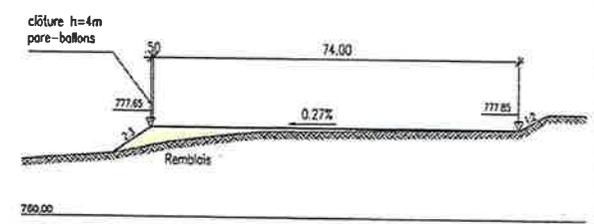
Légende:

- Terrain de football
- Place de jeux multisports (Basketball, volleyball, handball)
- Zone de skate-park + cheminement piétons
- Bande gazon naturel
- Surface talus
- Surface caissons en bois
- Projet de base
- Clôture pare-ballons projetée, h=6m
- Clôture pare-ballons projetée, h=4m
- Clôture existante
- Clôture existante à démolire
- Mâts et projecteurs projetés, h=16m
- Mâts et projecteurs existants, h=16m

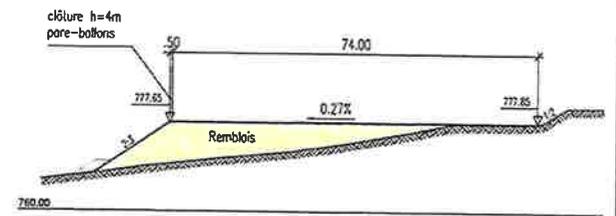
Situation



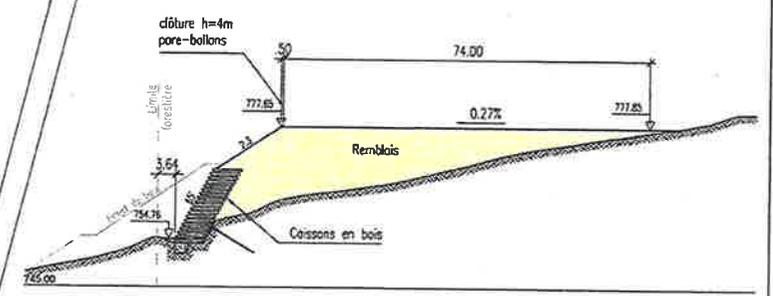
Coupe A-A



Coupe B-B



Coupe C-C



Commune d'Épalinges
Extension du terrain multisports

SITUATION D'ENSEMBLE ET PROFILS
Variante sans emprise forestière

CSD INGENIEURS CONSEILS SA
CH-1000 Loussonne 20 Tél.: 021/620.70.00
Chemin de Montelly 78 Fax.: 021/620.70.01
Case postale 60 E-mail: loussonne@csc.ch

Date	Dess.	Contr.	Echelle	N°
09.01.09	LG	AR	1:1'000	VD3321-24